

Bilan des déclarations d'intention d'aliéner du 1^{er} janvier au 21 juillet 1994

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre de l'autorisation de principe (délibération du 17 avril 1989), et conformément à l'article L 122.21 du Code des Communes, il est présenté au Conseil Municipal le rendu-compte des décisions prises dans le cadre de la gestion du droit de préemption urbain.

Pendant la période du 1^{er} janvier 1994 au 21 juillet 1994, la commune a été saisie de 283 déclarations d'intention d'aliéner, dont 2 ont fait l'objet d'une décision de préemption et 281 décisions de non-préemption.

Exercice du droit de préemption

Acte en cours

107, chemin de Vieilley - SAUGET Georges - Relogement des familles de l'Escale, jardins familiaux et création d'une réserve foncière en vue de la mise en place d'une ZAC à vocation d'habitat.

Prix proposé dans la DIA : 490 000 F.

Prix proposé par la commune et correspondant à l'estimation des Domaines : 490 000 F.

Situation de la vente parfaite : acte en cours de régularisation.

Décision en attente

1, rue Jean Petit - SARRAZIN Madeleine - Aménagement secteur du Marché.

Prix proposé dans la DIA : 1 150 000 F.

Prix proposé par la Ville, correspondant à l'estimation des Domaines : 700 000 F.

Saisine du juge de l'expropriation à la demande des propriétaires ; le juge a confirmé le prix de 700 000 F.

Décision définitive du vendeur en attente.

Abandon du droit de préemption

Centre-ville

Rue d'Anvers

N° 8 : GOTTSCHALK Alexandre - Appartement - 850 000 F

Rue d'Arènes

N° 16 : RAGRIS Daniel - Appartement - 275 000 F

N° 29 : TRICOT Daniel - Appartement - 200 000 F

N° 42 : CHAPELAIN René - Appartement - 150 000 F

Rue Battant

- N° 6 : ZENATTI Gilbert - Appartement - 310 000 F
- N° 8 : POZO CASTILLO - Studio - 158 000 F
- N° 15 : Société CASINO GUICHARD PERRACHON et Cie - Local commercial - 100 000 F
- N° 15 : Société CASINO GUICHARD PERRACHON et Cie - Immeuble - 450 000 F
- N° 17 : Société FONCIERE de l'EST - Appartement - 195 000 F
- N° 17 : SCI DE LA SOURCE - Appartement - 250 000 F
- N° 17 : SARL SOCIETE SOFEST - Local commercial - 75 000 F
- N° 18 : BERRIAT Jean-Michel - Appartement - 300 000 F
- N° 23 : SEIGNEUR Luc - Appartement - 600 000 F
- N° 26 : LAMY Alain - Appartement - 180 000 F
- N° 26 : BEGUET Arlette - Appartements - 260 000 F
- N° 29 : CUSENIER Françoise - Appartement - 275 000 F
- N° 30 : SCI ERECA - Appartement - 188 000 F
- N° 30 : SCI ERECA - Appartement - 170 000 F
- N° 30 : SARL SOCIETE SOFEST - Local - 55 000 F
- N° 38 : Société FONCIERE de l'EST - Appartement - 165 000 F
- N° 38 : Société FONCIERE de l'EST - Appartement - 165 000 F
- N° 46 : Société PIERRE ET FONCIER INVESTISSEMENT - Appartement - 470 000 F
- N° 59 : LAMBERT Bernard - Appartement - 190 000 F
- N° 59 : CARRON Véronique - Appartement - 160 000 F
- N° 73 : MAYA Charles - Appartement - 235 000 F
- N° 93-95 : JACOB Pierre - Immeubles - 900 000 F
- N° 103 : COURIER Gérard - Appartement - 210 000 F

Rue Bersot

- N° 15 : COLLIN Martine - Appartement - 245 000 F
- N° 36-38 : MONNIER Louis - Cave - Chambre - 80 000 F
- N° 39 : BRESCIANI Luigi - Caves - 150 000 F
- N° 41 : ROBERT Henri - Appartement - Mise à prix 25 000 F
- N° 44 : CLERC Raymond - Appartement - 215 000 F

N° 45 : WICKY Daniel - Appartement - 370 000 F

Rue des Boucheries

N° 8 : HENRY Danièle - Appartement - 230 000 F

N° 25 : SARL SOFEST - Locaux commerciaux - Appartement - 250 000 F

N° 25 : SARL SOFEST - Locaux commerciaux - Appartement - 330 000 F

Rue Charles Nodier

N° 25 : DE DREUX BREZE Yves - Appartements - Greniers - Garage - 1 330 000 F

Rue du Grand Charmont

N° 2 : LORGE Jean-François - Appartements - Caves - 470 000 F

N° 6 : MAION Jean-Louis - Appartement - 300 000 F

Rue du Petit Charmont

N° 19 : DUPIN Nelly - Appartement - 204 000 F

Rue Chifflet

N° 28 : PAINCHAUX Gabrielle - Grenier - 242 000 F

Rue de la Convention

N° 18 : DE GRIVEL PERRIGNY Jacques - Immeuble - 300 000 F

Rue Gustave Courbet

N° 4B : PINTO DA SILVA André - Appartement - 700 000 F

N° 4 : CMDP - Locaux - 75 000 F

N° 7 : MILLION Alain - Appartement - Greniers - 450 000 F

Rue des Frères Mercier

N° 9 : BINETRUY Michel - Appartement - Greniers - Caves - 980 000 F

N° 9 : BINETRUY Michel - Studio - 180 000 F

N° 10 : JACQUIN Denis - Local professionnel - 500 000 F

Rue Gambetta

N° 9 : MARTIN Bruno - Appartement - 350 000 F

Avenue de la Gare d'Eau

N° 17 : BARTHELEMY J. - Studio + parking - 300 000 F

Avenue Gaulard

N° 7-9-11 : JEANDEL Jacques - Studio - 210 000 F

N° 7-9-11 : DE VAULCHIER Geneviève - Appartement - 595 000 F

N° 9t : GAUME Danielle - Appartement - Cave - 350 000 F

N° 9 : JEANDEL Jacques - Garage - 50 000 F

N° 11b : TREFFOT Henriette - Appartement - 230 000 F

Place Jean Gigoux

N° 2 : FROIDEVAUX Hervé - Appartement - 200 000 F

Grande Rue

N° 10-12 : VICTOR IMMOBILIER - Appartement - 737 300 F

N° 10-12 : VICTOR IMMOBILIER (SARL) - Droit de surélévation - 271 642 F

N° 13 : SCI ERECA - Studios - 290 000 F

N° 13 : SARL Société SOFEST - Appartement - 400 000 F

N° 13 : SARL Société SOFEST - Appartement - 500 000 F

N° 13 : SCI ERECA - Studios - 245 000 F

N° 13 : Société SOFEST - Appartement - 240 000 F

N° 13 : Société SOFEST - Appartement - 360 000 F

N° 17 : Héritiers Mme SARRAZIN - Immeuble sur rue - 1 800 000 F

N° 17 : Héritiers Mme SARRAZIN - Immeuble sur cour - 1 800 000 F

N° 33 : ROUDIER Alain - Appartement - 420 000 F

N° 35 : LAMY Robert - Appartement - 600 000 F

N° 44 : RICHAUD Jacques - Local professionnel - 250 000 F

N° 44 : RICHAUD Jacques – Parcelle et bâtiment – 1 050 000 F

N° 93 : LAVIER Michel - Appartement - 260 000 F

N° 112 : BEARZI Alain - Appartement - 400 000 F

N° 113 : ZAMBAUX Emilienne - Appartement - 208 000 F

N° 123 : SEGUIN Christian - Appartement - 240 000 F

N° 128 : LORIN Pierre-Antoine - Appartement - 470 000 F

N° 130 : LOCATELLI Claude - Appartement - 350 000 F

N° 130 : THOMAS Francine - Cave - 290 000 F

N° 136 : DELLE Emilienne - Appartement - 105 000 F

Rue des Granges

N° 19B : Consorts JACQUEMIN - Local - Combles - 600 000 F

- N° 32 : PIARD Alain - Pièces - 160 000 F
- N° 34 : BULLIARD Gabrielle - Appartement - 400 000 F
- N° 47 : BRETON Jean-Claude - Appartement - 884 000 F
- N° 56 : VOLMAT Françoise - Appartement - 920 000 F
- N° 64 : JAHIER Gisèle - Trois WC - 300 F
- N° 67 : SARL PIERRE ET FONCIER INVESTISSEMENT - Appartement - 182 000 F
- N° 67 : SARL PIERRE ET FONCIER INVESTISSEMENT - Appartement - 182 000 F
- N° 67 : SARL PIERRE ET FONCIER INVESTISSEMENT - Appartement - 205 000 F
- N° 67 : SARL PIERRE ET FONCIER INVESTISSEMENT - Pièce - 55 000 F
- N° 67 : SARL PIERRE ET FONCIER INVESTISSEMENT - Appartement - 131 000 F
- N° 67 : SARL PIERRE ET FONCIER INVESTISSEMENT - Caves - Locaux - 258 000 F
- N° 67 : SARL PIERRE ET FONCIER INVESTISSEMENT - Local - 100 000 F
- N° 67 : SARL PIERRE ET FONCIER INVESTISSEMENT - Local - 130 000 F
- N° 67 : SARL PIERRE ET FONCIER INVESTISSEMENT - Locaux - 100 000 F
- N° 69 : SARL PIERRE ET FONCIER INVESTISSEMENT - Appartement - 105 000 F
- N° 89 : Consorts GRAND - Murs commerciaux - 160 000 F
- N° 89 : Consorts GRAND - Appartement - 160 000 F
- N° 89 : Consorts GRAND - Appartement - 180 000 F
- N° 90 : MANSION Robert - Appartement - Local commercial - 150 000 F
- N° 105 : LANZINI Lucie - Appartement - 160 000 F
- N° 97-99 : CABURET Bernard - Appartement - 170 000 F
- N° 97-99 : BOSSY Christiane - Studio - 185 000 F

Rue Granvelle

- N° 5 : JOSSIER Jean - Appartement - 250 000 F

Place Victor Hugo

- N° 1 et 3 : BUCHER Manfred - Studio - 160 000 F

Rue Général Lecourbe

- N° 13 : TOSSERI Hugues - Appartement - 170 000 F
- N° 13 : TOSSERI Hugues - Locaux commerciaux - 170 000 F

Rue de Lorraine

- N° 5 : SARL SOFEST - Appartement - 330 000 F

N° 5 : SARL SOFEST - Pièces - Cave - 350 000 F

N° 8 : HUSS Jeanine - Appartement - 850 000 F

Rue de la Madeleine

N° 5 : SIMON Michel - Appartements - Studios - 1 400 000 F

Rue Mégevand

N° 8 : Société PIERRE ET FONCIER INVESTISSEMENT - Couloir - Cave - 1 000 F

N° 11 : SARL SOFEST - Magasin - Appartement - 270 000 F

N° 26 : SCI du 26, rue Mégevand - Pièces - 85 000 F

N° 26 : Société SOFEST - Dégagements - Pièces - 250 000 F

N° 26 : SCI du 26, rue Mégevand - Pièces - 350 000 F

Rue Louise Michel

N° 3-5-7 : SCI DELESSERT - Locaux - 7 975 850 F

Rue Morand

N° 16 : CCGSS - Local commercial - Caves - 320 000 F

Rue Charles Nodier

N° 15 : JOLIOT Daniel - Appartement - 350 000 F

N° 15 : Consorts JOUBERT - Appartement - 275 000 F

Rue Pasteur

N° 15 : VERDIN Dominique - Appartement - Garage - 650 000 F

N° 19 : SADIN Marc - Appartement - 440 000 F

N° 21 : SNC 21, rue Pasteur - Appartement - 365 000 F

N° 21 : SNC 21, rue Pasteur - Appartement - 215 000 F

N° 21 : SNC 21, rue Pasteur - Appartements - 430 000 F

Rue Pécelet

N° 4B : CHORVAT Jean-Louis - Locaux - 50 000 F

N° 13 : ANDRIANTAUX René - Pièces - 120 000 F

Rue Jean Petit

N° 8 : ATTAL Gilbert - Appartement - 290 000 F

N° 12 : BIERO Gérard - Appartement - 280 000 F

Rue de Pontarlier

N° 13 : Consorts BATAILLON - Appartement - 225 000 F

N° 18-18b : VICIANA Henri - Celliers - Sans soulte

N° 18-18b : LENTZ (Consorts) - Cellier - Echange

Rue du Porteau

N° 2 : Société SOGERIM - Local - Parkings - 90 000 F

N° 2 : MARIANI Jean-Pierre - Appartement - 200 000 F

N° 2 : MARIANI Jean-Pierre - Appartement - 290 000 F

N° 4 : MARIANI Jean-Pierre - Parking - 24 000 F

N° 2 : MARIANI Jean-Pierre - Appartement - 220 000 F

Rue Claude Pouillet

N° 9 : SARL SOFEST - Appartements - 115 000 F

N° 9 : SARL SOFEST - Local commercial - 100 000 F

N° 14 : COL Jean-Léon - Studio - 192 000 F

N° 21 : JARY Claude - Studio - 220 000 F

N° 21 : DINARD Gérard - Studio - 180 000 F

N° 25 : SARL SOFEST - Locaux commerciaux - Bureaux - Remises - Ateliers - 200 000 F

N° 25 : SARL SOFEST - Appartement - 45 000 F

Rue de la Préfecture

N° 10 : LECONTE DES FLORIS Claude - Appartement - 1 135 000 F

N° 24 : GIRARD - Appartement - Caves - 1 500 000 F

N° 24 : BOICHARD Simon - Immeuble - 350 000 F

N° 24 : GIRARD Marie-France - Greniers - 150 000 F

N° 25B : Société CARGILL - Appartement - 410 000 F

N° 26 : SCI BATIMENT ET TP - Bureaux - Parkings - 1 830 000 F

N° 26 : OFFICE IMMOBILIER - Local d'habitation - Garages - 470 000 F

N° 26 : SCI BATIMENT ET TP - Immeuble - 4 000 000 F

N° 27 : CHARMIER Maryvonne - Appartement - 660 000 F

N° 28 : CAILLEUX Daniel - Appartement - 1 600 000 F

Rue Proudhon

N° 5 : BEGEY Emile - Appartement - 240 000 F

N° 5 : BIETRIX Madeleine - Grenier - 3 000 F

N° 25 : SCI Résidence du Centre - Parking - 60 000 F

N° 25 : SCI Résidence du Centre - Appartement + garage - 1 000 000 F

N° 25 : SCI Résidence du Centre - Parking - 60 000 F

N° 25 : SCI Résidence du Centre - Local d'activité - 430 000 F

N° 26 : ROUSSEL Roger - Appartement - 300 000 F

N° 26 : LAMY Alain - Bureaux - 520 000 F

N° 32 : PERRONNE Danielle - Parking - 50 000 F

Rue de la Raye

N° 1 : BEARZI Alain - Garage - 35 000 F

Rue Renan

N° 8 : BOILLON Dominique – Appartements - Combles - 465 000 F

N° 31 : PEUTEUIL Jean-Claude - Appartement - 440 000 F

Rue de la République

N° 1 : MAILLARD Henri - Appartement - Greniers - Caves - Magasin - 240 000 F

N° 10 : ROLIN Madeleine - Immeuble - 1 250 000 F

N° 11 : MANSION Robert - Appartement - Mise à prix 30 000 F

N° 13 : GERMAIN Jeannine - Appartement - 580 000 F

N° 15 : CORBET Pascal - Garage - Pièces - 435 000 F

N° 28 : Consorts STEINER - Appartement - Parkings - 460 000 F

N° 11-13-15 : TOSSERI Bruno - Appartement - 156 500 F

Place de la Révolution

N° 18 : DE GRIBALDI Christian - Immeubles - 8 000 000 F

Rue Richebourg

N° 10 : MONTORNES Jean-Michel - Appartement - 380 000 F

Rue Rivotte

N° 5 : SARL RIVOTTE IMMOBILIER - Locaux professionnels - 235 000 F

N° 5 : SARL RIVOTTE IMMOBILIER - Appartement - 150 000 F

Rue Rivotte (n° 10) - Rue de Pontarlier (n° 17)

GROUX Gérard - Appartement - Garage - Bureau - 342 500 F

Rue Rivotte

N° 10 : MARIANI - Jardin - Hangar - 105 000 F

N° 16 : BEARZI Alain - Appartement - 325 000 F

N° 28 : BUCHER Manfred - Appartement - 160 000 F

Faubourg Rivotte

N° 28 : CAILLER Louis - Appartement - 150 000 F

N° 32 : MESIERES Jean-Marie - Bâtiment en totalité - 12 000 F

N° 40 : JOLIOT Daniel - Appartement - 300 000 F

N° 56 : SCI SOMABA - Studio - 180 000 F

N° 56 : SCI SOMABA - Studio - 175 000 F

N° 56 : SCI SOMABA - Studio - 155 000 F

Rue Ronchoux

N° 9 : DREAU Gérard - Appartement - 330 000 F

N° 13 : BEUQUE Gilbert - Studio - 255 000 F

N° 13 : ROCHE Bernard - Appartement - 530 000 F

N° 16 : HASSLER Geneviève - Cave - 8 000 F

N° 22 : MARTIN Claudine - Appartement - 420 000 F

N° 26 : THIEBAUD Gisèle - Appartement - 54 000 F

N° 27 : MICHAUX Michel - Immeuble - 800 000 F

N° 28 : VERNIER Georges - Studio - 180 000 F

N° 28 : CLEMENT Patricia - Appartement - 255 000 F

N° 30 : BONACORSI François - Chambre - 77 000 F

Rue du Clos Saint-Amour

N° 4 : Consorts SANDOZ - Appartement - 450 000 F

Quai de Strasbourg

N° 25-27 : Centre Départemental de Bellevaux - Ilot d'immeubles - Parcelle de terrain - 3 500 000 F

N° 9 : POZO CASTILLO José - Appartement - 212 000 F

N° 21 : ROTH Pierre - Appartement - 415 000 F

N° 27-29 : Centre Départemental de Bellevaux - Parcelle - Immeubles - 4 000 000 F

Faubourg Tarragnoz

N° 1 : MANDRET Colette - 5 appartements + 3 stationnements - 1 000 000 F

N° 1 : SCI AMPS - Studio - 200 000 F

N° 4 : BABLON René - Appartement - 250 000 F

N° 7b : DANHIEZ Noëlle - Immeuble - 1 200 000 F

N° 10 : BAILLY Nicole - Appartement - 283 000 F

N° 15b-19 : SUAREZ Noël - Appartement - Mise à prix 220 000 F

Rue Thiémanté

N° 3-5 : SA Etablissements BONNET - Immeuble - 120 000 F

Quai Vauban

N° 16b-18 : ICHE Albert - Appartement - 500 000 F

Rue de Vignier

N° 18 : LAMY Dominique - Appartements - Greniers - 280 000 F

N° 23 : Consorts BRUNET - Appartement - 390 000 F

Hors centre-ville

Avenue Clemenceau

N° 65 : OUDIN Roger - Immeuble - Mise à prix 190 000 F

Boulevard Diderot

N° 6 : SARL France Contact Loisirs Diffusion - 2 bureaux - 125 000 F

N° 6 : Banque Populaire - Locaux et parkings - 2 400 000 F

N° 6 : CLEMENT-LAMY - Parkings - Sans soulte

N° 6 : SCI LA CONCORDE - Parkings - Sans soulte

N° 6 : CLEMENT-LAMY - Locaux et parkings - 2 250 000 F

N° 6 : CLEMENT-LAMY - Parkings - Sans soulte

N° 6 : CLEMENT-LAMY - 4 Parkings - Sans soulte

N° 6 : CLEMENT-LAMY - Parkings - Sans soulte

N° 6 : CLEMENT-LAMY - Parkings - Sans soulte

N° 6 : Syndicat des Copropriétaires - 5 aires de circulation - Sans soulte

N° 6 : SCI LA CHRISTAL - Parkings - Sans soulte

N° 6 : CLEMENT-LAMY - Parkings - Sans soulte

N° 6 : CLEMENT-LAMY - Bureaux, locaux et parkings - 2 250 000 F

N° 6 : Fonds d'assurance formation des salariés des PME - Parkings - Sans soulte

N° 6 : SCI LES VARENNES - Parkings - Sans soulte

Rue Jacquard

N° 10B : Société MATY - Parcelles HN 144 et 147 - 800 415 F

Avenue Léo Lagrange

N° 9 : VILLAUME Jacques - Immeuble - 600 000 F

Rue Larmet

N° 4 : SA Société WEIL, Besançon - Parcelle HW 128 - 2 950 000 F

N° 13 : PERSONENI Angel - Appartement - 180 000 F

N° 13 : PERSONENI Angel - Appartement - 300 000 F

Rue Xavier Marmier

N° 6 : Société Immobilière LA HENIN PELEGE VOISIN PROMOTION - Parkings - Locaux professionnels - 1 465 000 F

N° 6 : Société Immobilière LA HENIN PELEGE VOISIN PROMOTION - 90 Parkings et un bâtiment - 5 940 000 F

Rue Midol

N° 2 : GRAMMONT Monique - Appartement - 300 000 F

N° 2A : RAMEAUX Pierre - Appartement - 560 000 F

Avenue de la Vaite

N° 46b : LAMBLIN Marcel - Immeuble - 720 000 F

Rue de Vesoul

N° 9B : BAVOUX Didier - Appartement - 280 000 F

N° 9C : MULLER Jean-François - Appartement - 155 000 F

Avenue Villarceau

N° 46-48 : Société CAMAR FINANCE - Parcelle HZ 318 de 25 a 9 - 1 400 000 F

ZAC de Châteaufarine

SIC CHATEAUFARINE - Parcelles LV 290 et 293 - 1 150 000 F

Aux Emiguettes

SEDD - Parcelle MO 112 - 8 500 F

Chemin de l'Ermitage

Centre Régional de la Propriété Forestière de Franche-Comté - Parcelle CD 167 - 650 000 F

Consorts VUILLEMIN - Parcelle CD 209 - 400 000 F

Chemin des Founottes

N° 14 : Consorts BINETRUY - Immeuble - 500 000 F

ZAC de Château Galland

SEDD - Parcelle MY 111 - 321 311,12 F

Les Grands Bas

GRANDJEAN Marcel - Parcelle OY 18 - 7 500 F

Aux Grands Prés

SCI DESCHAMPS - Immeuble - 2 727 800 F

Chemin des Gravieres Blancs

N° 17 : FLORIN Jean - Immeuble - 1 200 000 F

Chemin des Journaux

N° 29 : Consorts GAVIREY - Immeuble - 405 000 F

Chemin de Prabey

BIXEL Bernard - Immeuble - 2 600 000 F

ZAC Saint-Laurent

SIC TERR'IMM - Parcelles LS 324 et 326 - 193 000 F

SCI TEREXPO - Parcelle LS 333 - 234 628 F

SCI TERR'IMM - Parcelles LS 323 et 326 - 161 880 F

SCI TERR'IMM - Parcelles LS 323 et 326 - 153 00 F

Société FONCIER CONSEIL - Lot n° 45 Clos des Tilleuls - 195 000 F

Société FONCIER CONSEIL - Lot n° 40 Jardins du Château - 250 000 F

Société FONCIER CONSEIL - Lot n° 36 Jardins du Château - 299 200 F

Société FONCIER CONSEIL - Parcelle LZ 277 - 249 000 F

Société FONCIER CONSEIL - Parcelle LS 188 - 234 900 F

Société FONCIER CONSEIL - Parcelle LS 293 - 193 565 F

Société FONCIER CONSEIL - Parcelle LZ 297 - 209 825 F

Société FONCIER CONSEIL - Parcelle LS 260 - 2 3120 700 F

Société FONCIER CONSEIL - Lot n° 5 de la Ceriseraie - 204 368 F

Société FONCIER CONSEIL - Lot n° 38 Jardins du Château - 287 500 F

Société FONCIER CONSEIL - Lot n° 33 Jardins du Château - 215 000 F

Société FONCIER CONSEIL - Lot n° 27 Jardins du Château - 275 500 F

Société FONCIER CONSEIL - Lot n° 39 Jardins du Château - 284 500 F

Société FONCIER CONSEIL - Parcelle LS 299 - 203 938 F

Société FONCIER CONSEIL - Lot n° 37 Jardins du Château - 234 310 F

Société FONCIER CONSEIL - Parcelle LS 210 - 199 400 F

Société TERR'IMM - Parcelles LS 326 et 327 - 152 986 F

Sous les Tilleroyes

HUGUENET Maurice - Parcelle MW 230 - 65 000 F

Derrière les Tilleroyes

SEDD - Parcelle NP 186 - 1 551 228 F

Devant les Tilleroyes

SEDD - Parcelle MY 108 - 247 192,05 F

Chemin de Valentin

N° 50 : Société BTC - Immeuble - 500 000 F

M. VIALATTE : Je suis très bavard, je vous prie de m'en excuser. Je voudrais sur ce dossier évoquer l'exercice du droit de préemption chemin de Vieilley sur une propriété et vous poser un certain nombre de questions. Le sujet est délicat et je ne voudrais pas le présenter d'une manière telle qu'il puisse être interprété, mais enfin il est le suivant et je voudrais en dire deux mots.

Il existe dans notre ville, je l'évoquais tout à l'heure dans un autre dossier, un protocole d'occupation du patrimoine social qui, parmi les actions qu'il intègre, prévoit le relogement de familles nombreuses en difficultés installées notamment à la Cité de l'Escalé, en différents quartiers de notre ville pour éviter le phénomène dit de ghetto bien compréhensible et tenter de favoriser leur réinsertion dans un autre milieu.

Je sais combien il est délicat de trouver des localisations adaptées pour ce type de familles qui permettent de créer autour d'elles un environnement propice à leur intégration. Et c'est sur ce plan, Monsieur le Maire, que je voudrais vous interroger parce qu'il semble que l'exercice du droit de préemption qu'il nous est demandé de ratifier aujourd'hui, d'ailleurs un peu tardivement...

M. LE MAIRE : On ne vous demande pas de ratifier puisqu'il s'agit d'un bilan.

M. VIALATTE : ...donc l'exercice de ce droit de préemption s'exerce sur une partie d'un immeuble existant composé de deux habitations mitoyennes qui, à terme si cette réhabilitation et l'insertion de cette famille se font, permettra de loger trois familles. Mais le fait que ce bâtiment soit mitoyen crée à l'évidence difficulté. Je crois qu'il ne faut pas se leurrer, qu'il faut le dire, c'est le premier point.

Deuxième point sur cette affaire : face à ce choix du site posant problème en raison de cette mitoyenneté que j'évoquais à l'instant, l'association qui remplit la mission de Comité de Quartier des Planches-Vieilley vous a alerté Monsieur le Maire et a alerté, par ailleurs, plusieurs de vos adjoints, sans obtenir, semble-t-il, de réponses écrites aux correspondances répétées qui ont été faites, faisant valoir des arguments qui sont peut-être réfutables pour certains mais qui pour d'autres me semblent, puisque j'en ai pris connaissance, revêtir un caractère justifiant réexamen de la décision.

Je ne souhaite pas en faire état en public devant le Conseil Municipal mais je sais que vous en avez eu connaissance et que certains de ces éléments peuvent amener à un réexamen de la décision même si cela prêle M. JUSSIAUX à sourire, mais on connaît son ironie.

Une affaire sensible par conséquent qui a par ailleurs fait l'objet de trois recours devant le Tribunal Administratif, ce qui n'est pas neutre. Il est rare de voir sur une affaire comme celle-là trois contentieux s'engager simultanément, qui contraignent la Ville à prendre les dispositions pour se défendre. Il semble qu'autour de ce dossier il y ait une difficulté liée à la mitoyenneté, une absence de réponses aux demandes écrites qui ont été formulées, de dialogues, de concertations. M. JEANNEROT votre Maire-Adjoint chargé des affaires sociales, avait promis de venir sur place et vous l'aviez d'ailleurs vous-même écrit dans une lettre du 20 juin et je crois qu'il est toujours attendu dans le quartier.

Que pouvez-vous nous dire pour apaiser les craintes, Monsieur le Maire, des riverains qui sont très préoccupés par ce dossier, dans la mesure où chacun le sait, la maison mitoyenne qu'il est envisagé de réhabiliter jouxte une parcelle de 4 hectares appelés à l'urbanisation ultérieurement. C'est en tout cas ce qu'évoque explicitement l'arrêté entraînant l'exercice du droit de préemption que vous avez pris le 24 mai et que si, dans l'immédiat, est envisagée l'affectation de cette zone à la réalisation de jardins familiaux, l'arrêté en question évoque clairement ensuite : l'urbanisation dans le cadre d'une politique d'habitat des quartiers sociaux de Palente-Orchamps de cette parcelle qui serait intégrée, si j'ai bien compris, dans la ZAC des Planches qui lui fait face de l'autre côté du chemin de Vieilley.

M. LE MAIRE : Je remercie M. VIALATTE d'avoir soulevé cette question. C'est un dossier que j'ai suivi personnellement parce que cela crée beaucoup d'émotion dans le secteur. Je n'ai pas répondu à toutes les demandes, aux nombreux courriers que j'ai reçus parce que j'avais pris la décision de jouer du droit de préemption. Il y a eu des recours devant le Tribunal Administratif, j'attends le résultat de ces recours pour pouvoir donner une suite à ces dossiers.

En référé, le Tribunal Administratif n'a pas jugé utile de retenir ces recours, mais sur le fond il sera appelé à juger. Donc lorsque le Tribunal Administratif aura décidé du respect de la loi en ce qui concerne le droit de préemption, j'appliquerai pour ce bâtiment le droit de préemption car nous recherchons un peu partout, pour faire de l'habitat spécifique, des petites maisons ou des appartements. Chaque fois qu'on réalise ce genre de choses, il y a une levée de boucliers de la part des voisins, de ceux qui habitent à proximité et même un peu plus loin.

Alors je vous pose la question : comment faut-il faire pour libérer l'Escale, ce que nous souhaitons, des quelques familles qui restent ? Comment faut-il faire pour loger des familles en difficultés si de temps à autre on n'applique pas un droit de préemption ?

Je vous fais remarquer que sur 283 déclarations d'intention d'aliéner, nous n'avons appliqué que 2 fois le droit de préemption dont une fois chemin de Vieilley. Cela semble poser problème parce que c'est une maison qui est mitoyenne. Il semble que le ménage qui est à côté n'y voie pas de difficultés, ce sont les voisins qui ont fait des recours, etc. Je crois que dans ce cas-là, on ne doit pas céder à la pression du secteur car c'est une mesure en direction des familles. C'est vrai que les familles qu'il avait été envisagé d'installer là dans un premier temps pouvaient poser un certain nombre de problèmes mais il existe d'autres familles en difficultés qui peuvent très bien être implantées au 107 chemin de Vieilley et nous mettrons, si comme je l'espère le Tribunal nous donne raison, une famille particulièrement défavorisée dans cette partie qui sera réaménagée par la SAIEMB en laissant l'espace qui est derrière pour des jardins familiaux ou autre chose.

Pourquoi avons-nous choisi ce bâtiment ? Parce que parmi les déclarations d'intention d'aliéner qui sont faites, notre service d'Urbanisme étudie les cas où effectivement on pourrait faire un habitat spécifique. Dans les pétitions qui nous ont été adressées pour ce 107 chemin de Vieilley, des personnes habitant à 500 mètres de là ou même dans une autre commune ont signé ! Vous savez que je n'attribue qu'une valeur très relative aux pétitions mais j'ai reçu certains pétitionnaires et Jean PONÇOT en a reçu également à ma demande. Nous avons donc fait le maximum. Nous attendons maintenant le résultat des délibérations du Tribunal Administratif. Si celui-ci nous dit que nous ne pouvons pas exercer notre droit de préemption, nous ne l'exercerons pas. S'il nous dit par contre qu'on est dans notre droit, on jouera du droit de préemption et l'on demandera à la SAIEMB d'aménager pour une famille ce 107 chemin de Vieilley et je pense qu'il n'y aura pas de difficulté. Dans les autres cas où nous avons installé des familles dans des habitats spécifiques, cela s'est bien passé par la suite car il y a un suivi social qui est assuré chaque fois et nous ne laissons pas comme cela une famille en difficultés livrée à elle-même. Nos services sociaux les suivent. Dans la mesure où le Tribunal Administratif nous donnera satisfaction, nous choisirons avec l'agrément des voisins si nécessaire, la famille qui leur conviendra mieux qu'une autre mais nous avons besoin de ce type d'habitat pour résoudre un certain nombre de problèmes sociaux. Ce ne sera sans doute pas une famille de l'Escale mais nous mettrons quand même une famille qui a besoin de se retrouver dans un espace qui sera pour elle favorable à son évolution.

M. GRAPPIN : Monsieur le Maire, vous dites que chaque fois que vous envisagez de reloger des personnes qui posent des problèmes dans un certain quartier, dans un premier temps il y a une levée de boucliers des voisins concernés. Je vous signale quand même que sur Bregille il n'y a eu aucune levée de boucliers en ce qui concerne le relogement des gens de l'Escale dans l'ancienne gare supérieure du Funiculaire.

M. LE MAIRE : C'est une exception et heureuse exception !

M. GRAPPIN : Je ne sais pas mais cela s'est tout de même passé comme cela. Aujourd'hui, je suis content d'apprendre que vous allez redonner le bébé à la SAIEMB car je suis membre assidu du Conseil d'Administration de la SAIEMB, et à ma connaissance on n'a jamais été saisi de ce problème.

M. PONÇOT : Le droit de préemption est exercé par la Ville de Besançon et il y a eu un recours devant le Tribunal Administratif et un recours avec sursis à statuer. Le sursis à statuer a été refusé par le Tribunal Administratif ; par conséquent la procédure peut continuer, cela veut dire qu'effectivement maintenant l'immeuble va être propriété de la Ville sans aucun doute puisqu'il n'y a pas arrêt de la procédure.

Deuxièmement, je crois que le problème d'aménager cette maison a été abordé au Conseil d'Administration de la SAIEMB au mois de juin.

M. GRAPPIN : Alors, excusez-moi. Je vais regarder mes dossiers mais je n'en ai pas souvenir.

M. PINARD : Je croyais qu'il n'était pas d'usage d'aborder des questions qui étaient pendantes devant le Tribunal Administratif. Je pense que toutes informations seront données en temps utile sur les décisions dudit Tribunal parce qu'il est important que les citoyens qui le jugent nécessaire puissent exercer tout recours mais je pensais que tant que le recours courait, qu'il n'y avait pas de décision, on laissait les gens du Tribunal Administratif, dont c'est la profession, faire leur métier.

Deuxièmement dans cette affaire, nous n'avons fait qu'appliquer sur le logement spécifique une législation qui existait, qui demeure et qui n'a pas été modifiée. Je ferai simplement remarquer que dans la presse d'il y a deux jours, il y avait mention faite de la prise de position de trois Ministres qui estiment qu'on n'applique pas suffisamment la loi Besson.

C'est tout ce que j'avais à dire, étant entendu que je me réserve d'intervenir lorsque le Tribunal Administratif aura liquidé cette question.

M. JACQUEMIN : Vous nous informez d'un certain nombre d'opérations sur la ZAC Saint-Laurent. Cette ZAC Saint-Laurent a fait un peu parler d'elle il y a quelques semaines et j'aurais voulu vous poser des questions à ce sujet. Il semble qu'un certain mécontentement se soit installé au cours de la réalisation de cette opération. Nous avons ici décidé la création de cette ZAC, je pense qu'il y a eu un règlement de ZAC et il semblerait que ce mécontentement provienne du fait qu'en réalité les constructions qui sont autorisées par vous-même ne soient pas totalement en conformité avec les documents de commercialisation qui sont le fait du promoteur, et aussi qu'il y ait des dérogations demandées sur certains de ces permis par rapport au règlement de ZAC et par rapport peut-être même au règlement d'urbanisme de la Ville concernant une ou deux maisons. Je voudrais savoir si tous les permis de construire délivrés sont conformes à l'esprit du projet, aux documents commerciaux qui font la promotion de cette zone et également en conformité avec le cahier des charges, le règlement de zone. Y a-t-il des dérogations accordées et si oui, sont-elles autorisées ?

M. LE MAIRE : Cela m'étonnerait que nos services d'urbanisme n'appliquent pas toute la réglementation, rien que la réglementation.

M. PONÇOT : En ce qui concerne la ZAC Saint-Laurent, il y a eu effectivement un certain nombre de problèmes récemment. Je crois que nous avons pris toutes les précautions, d'une part avec le règlement de la ZAC et d'autre part par le fait qu'il y ait un architecte d'ensemble qui puisse effectivement donner son avis sur chacune des parcelles et de l'aménagement de chacune des parcelles. Il y a eu d'ailleurs des conflits entre par exemple un acheteur d'une parcelle qui est la SAFC et cet architecte et ce problème a été réglé conformément à tous les règlements propres à la zone lors d'une concertation dans mon bureau. Je ne conçois pas que l'on puisse construire des maisons non conformes au règlement de zone. Il y a eu un certain nombre de réunions sur Planoise récemment et je suis tout à fait disposé, avec notre service d'Urbanisme, à recevoir chacun de ceux qui prétendent aujourd'hui avoir quelque chose qui ne va pas. Je veux bien organiser une réunion pour tout le monde dès demain, sans aucun problème. Mais vous pouvez être sûr que tous les règlements sont appliqués à la lettre.

La discussion est close.

Dont acte.